

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE AFFECTANT L'UTILISATION DU SOL

Commune de BÉROU LA MULOTIÈRE

En application de l'Art R126-1 du code de l'urbanisme « doivent figurer en annexe au plan local d'urbanisme, les servitudes d'utilité publique affectant l'utilisation du sol et appartenant aux catégories figurant sur la liste – un arrêté du ministre chargé de l'urbanisme fixe la légende des différentes servitudes d'utilité publique »
 Ces éléments sont cartographiés sur un plan intitulé Plan des servitudes comportant l'état ci-dessous.

NATURE DE LA SERVITUDE	DESCRIPTIF	Date de l'ACTE ADMINISTRATIF	GESTIONNAIRE
AC1 : MONUMENTS HISTORIQUES	– Eglise Saint-Sulpice (classée en totalité) – Monuments situés sur la commune de Tillières sur Avre : Eglise Ancienne porte fortifiée	CL. M.H. Le 04/03/2013 liste de 1862 19/04/1972	Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine d'Eure et Loir (STAP28) Cité Administrative 15, Place de la République BP 80527 28019 CHARTRES cedex
AS1: SERVITUDES DE PROTECTION DES PUIITS DE CAPTAGE EAUX POTABLES	Captage : Les Varennes - La Côte à Giroux	A.P du 16/04/2002	SIADep DE LA REGION DE BREZOLLES 17 rue du Bourg Viel 28270 BREZOLLES
EL7 : ALIGNEMENTS	– RD 102 Bérou la Mulotière – RD 102 La Guillerie	24/06/1879 24/06/1879	CONSEIL GENERAL d'Eure et Loir Subdivision DROUAS THYMERAS Z.I Saint-Arnoult 28170 CHATEAUNEUF EN THYMERAS

Nota : Dès l'instant qu'un terrain est concerné par une servitude d'utilité publique, il y a nécessité de consulter le service gestionnaire correspondant avec les références cadastrales de la parcelle et le projet. Avril 2013